



Master MIDO - Mention Informatique des Organisations Spécialité «MIAGE - Informatique pour la Finance»

(MIAGE - IF)

Formations classique et continue

Modalités de Contrôle des connaissances 2012/2013

I - Principes Généraux

La 2^{ème} année de master MIDO mention Informatique des Organisations spécialité MIAGE - Informatique pour la Finance est une formation composée de trois blocs enseignements, un bloc dit obligatoire, un bloc dit projets obligatoires, un bloc dit optionnel et d'un stage (**S**). Les trois blocs d'enseignements et le stage donnent lieu chacun à une note. La liste des enseignements obligatoires, projets obligatoires et enseignements optionnels se trouve dans l'annexe 1.

1 - Note finale d'un bloc

Un bloc est composé de plusieurs enseignements. A ce bloc est attribuée une note finale sur 20. Celle-ci est calculée par une somme pondérée des notes finales des enseignements constituant le bloc, le poids de la note finale d'un enseignement étant égal aux ECTS associés à cet enseignement (cf. annexe 1).

2 - Note finale (NF) de l'année

Une note finale (NF) de la 2ème année de Master MIAGE-IF de l'année est obtenue comme suit :

$$NF = 3/4 A + 1/4 S$$

où **A** est la moyenne générale de tous les enseignements (obligatoires, projets et optionnels) pondérés par les crédits ECTS correspondants et **S** est la note obtenue au stage.

3 - Validation de l'année

Le diplôme de 2^{ème} année de master MIDO mention Informatique des Organisations spécialité MIAGE-IF est délivré aux étudiants satisfaisant aux conditions suivantes :

- si la note de stage est **supérieure ou égale à 10/20** alors les 15 ECTS attribués au stage sont validés :
- la validation d'au moins 60 ECTS entre les blocs d'enseignement et le stage ;
- la note finale de l'année est supérieure ou égale à 10/20 ;
- la note finale du bloc obligatoire est **supérieure ou égale à 10/20** sous réserve que la note finale de chaque enseignement composant ce bloc soit **supérieure ou égale à 6/20** ;
- la note finale du bloc optionnel est **supérieure ou égale à 10/20** sous réserve que la note finale de chaque enseignement composant ce bloc soit **supérieure ou égale à 6/20**;
- la note finale du bloc projets obligatoires est **supérieure ou égale à 10/20** sous réserve que chaque note finale de projet soit **supérieure ou égale à 6/20**.

4 - Mentions

En fonction des notes (NF) et (A), le jury attribue une mention déterminée comme suit :

- une mention Passable (P), si $10 \le NF < 12$;
- une mention Assez Bien (AB) si $12 \le NF < 14$ et si A ≥ 12 ;
- une mention Bien (B) si $14 \le NF < 16$ et si A ≥12;
- une mention Très Bien (TB) si NF ≥16 et si A ≥12.



II - Rôle du jury

Le jury prend les décisions qui lui incombent en toute souveraineté et en toute indépendance à partir de l'ensemble des résultats obtenus par chaque candidat.

La réunion du jury donne lieu à une délibération qui est obligatoirement sanctionnée par un procès verbal. La délibération du jury n'est pas soumise à l'obligation de motivation.

Toute contestation doit être formulée par écrit et adressée au président du jury dans un délai de 2 mois à compter de la publication des résultats. L'intéressé dispose également dans les mêmes délais, d'une possibilité de recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris. Cependant, il est rappelé que les étudiants ne peuvent pas remettre en cause le pouvoir souverain d'appréciation du jury sur la valeur de leurs prestations aux examens

1 - Jury de première session

A l'issue de la première session, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « admissible » (étudiants satisfaisant à toutes les conditions d'obtention de l'année hors celle concernant le stage) ou « ajourné ». Une fois connus les résultats de la première session, le jury indiquera, le cas échéant, les enseignements que l'étudiant déclaré « ajourné » devra repasser à la deuxième session. L'étudiant déclaré « ajourné » doit repasser les enseignements où il a obtenu une note **inférieure à 6/20**. Cette note ne pourra pas être conservée pour la seconde session (et une absence à l'examen de seconde session sera sanctionnée par la note 0), sauf décision contraire du jury de première session.

Pour un bloc non validé, l'étudiant conserve nécessairement les notes des enseignements qui sont supérieures ou égales à 10/20 et peut conserver les notes des enseignements qui sont supérieures ou égales à 6/20.

Lorsque l'étudiant choisit de repasser ou non à la deuxième session un enseignement dont la note est inférieure à 10/20 et supérieure ou égale à 6/20, ce choix doit être communiqué dans les 10 jours suivant la date de jury. En l'absence d'indication de ce choix, la note est conservée.

La note attribuée à tout enseignement repassé en deuxième session remplace la note attribuée en première session.

Pour chaque enseignement, le type et la durée de l'épreuve de seconde session peuvent être différents de ceux de première session. Un examen oral peut en particulier être organisé.

2 - Jury de seconde session

A l'issue de la deuxième session, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés «reçu» ou «ajourné». Le jury peut valider un bloc même si les conditions indiquées (cf. § I.1) ne sont pas satisfaites. Dans ce cas, la note finale du bloc est conservée.

Le jury se réserve le droit de valider une année même si les conditions indiquées (cf. § I.3) ne sont pas satisfaites. Dans ce cas la note finale de l'année est conservée.

Le jury peut attribuer une mention à un étudiant ne correspondant pas aux exigences précisées (cf. § I.4). Dans le cas d'un stage ou d'un projet professionnel non terminé à la date du jury, celui-ci peut suspendre la décision vis-à-vis de l'étudiant concerné à condition que l'achèvement du travail ne nécessite pas une nouvelle inscription administrative.

3 - Nombre d'inscription en 2ème année de master MIDO mention Informatique des Organisations spécialité MIAGE-IF

En cas d'échec, la réinscription en 2ème année de master MIDO mention Informatique des Organisations spécialité MIAGE IF n'est pas automatique. Seul le jury, lors de la seconde délibération, prendra la décision d'autoriser l'étudiant à redoubler. En cas de redoublement, l'étudiant conserve :

- les blocs validés ;
- le stage / rapport d'activité s'il est validé ;
- tous les enseignements dont la note finale est supérieure ou égale à 10/20 des blocs non validés.

4 - Cas des étudiants effectuant leur scolarité sur 2 ans

En fin de première année, le jury applique aux enseignements suivis par l'étudiant les mêmes règles que celles du redoublement (cf. § II.3)

En fin de deuxième année, le jury applique à l'étudiant les mêmes règles que celles utilisées dans le cas d'une scolarité en un an.



Master MIDO Mention Informatique des Organisations Spécialité « MIAGE - Informatique pour la Finance» (MIAGE-IF) Formations classique et continue

Annexe 1 : composition des blocs

Blocs d'enseignements obligatoires et optionnels

Enseignements obligatoires de la spécialité MIAGE-IF: 30 ECTS

- Entrepôts de données, 3 ECTS
- Méthodes Agiles d'Ingénierie Logicielle, 3 ECTS
- Serveurs d'application Java, 3 ECTS
- Sécurité dans les SI, 3 ECTS
- XML, 3 ECTS
- Finance des marchés, 3 ECTS
- Gestion de portefeuille et risque, 3 ECTS
- Management du risque / Sécurité de l'information, 3 ECTS
- Optimisation en finance, 3 ECTS
- Anglais, 3 ECTS

Projets obligatoires de la spécialité IF (3 ECTS) : 2 projets à choisir parmi les 3

- Projet Business Intelligence Finance, 1,5 ECTS
- Projet Logiciel Finance Reuters, 1,5 ECTS
- Projet Programmation par Composants, 1,5 ECTS

Les étudiants de la Formation Continue peuvent choisir de faire les 3 projets, mais seuls les deux meilleurs projets seront pris en compte dans la note finale du bloc projet.

Chaque étudiant de la spécialité MIAGE-IF se voit affecter des options parmi les cours optionnels de la spécialité IF et tous les cours des deux autres spécialités des Masters MIDO ID et MIAGE-SITN. L'ensemble de ces cours constitue son bloc optionnel et doit permettre de valider 12 ECTS (modulo un ou deux ECTS en plus en fonction du nombre d'ECTS des options). Les étudiants en Formation Continue peuvent choisir plus de 12 ECTS d'options ; seules les notes maximales permettant d'obtenir 12 ECTS seront prises en compte dans le calcul de la note finale du bloc optionnel.

Enseignements optionnels de la spécialité MIAGE-IF:

- C++/Python/C#, 3 ECTS
- Persistance Objet/Relationnel Hibernate, 3 ECTS
- Services Web, 3 ECTS
- Actuariat pour le crédit et l'assurance, 3 ECTS
- Finance entrepreneuriale, 3 ECTS
- Création d'entreprise, 3 ECTS

Enseignements de la spécialité ID:

- Gestion et interrogation de données persistantes, 3 ECTS
- Data Mining, 4 ECTS
- Systèmes intelligents d'aide à la décision collective et diagnostic, 3 ECTS
- Data excellence et Master Data Management, 3 ECTS
- Le décisionnel en entreprise, Cas pratique, 3 ECTS
- Management et mesure de la performance, 1 ECTS



Enseignements de la spécialité MIAGE-SITN :

- Nouvelles technologies et travail coopératif, 3 ECTS
- Conception et développements d'applications Internet, 4 ECTS
- Capitalisation et management des connaissances en entreprise/ Systèmes d'Information pour la Gestion, 3 ECTS
- Management de projet informatique, 3 ECTS
- Gouvernance et contrôle des systèmes d'information, 3 ECTS
- e-Marketing, 3 ECTS
- Droit et Technologies Nouvelles, 3 ECTS
- Négociation, 3 ECTS
- Recherche et gestion d'information sur le Web, 3 ECTS
- Gestion de Processus métier, 3 ECTS
- Management hiérarchique ou de projet : comment gérer une équipe ?, 3 ECTS



Master MIDO Mention Informatique des Organisations Spécialité « MIAGE - Informatique pour la Finance» (MIAGE-IF) Formations classique et continue

Annexe 2 : Calcul des notes

Enseignements obligatoires

Enseignement	ECTS	Épreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
Serveurs d'application Java	3	Projet	PR	N1 = PR	
Méthodes Agiles d'Ingénierie Logicielle	3	Projet	PR	N2 = PR	
Entrepôts de données	3	Projet Examen	PR EX	N3 = 0,3PR+0,7E	
XML	3	Projet Examen	PR E	N4 = 0,3PR+0,7E	
Sécurité dans les SI	3	Examen	Е	N5 = E	Σ, 3 *Ni
Management du risque / sécurité de l'information	3	Note CC Projet Examen	CC PR E	N6 = 0,4CC+0,3PR+0,3E	30
Optimisation en Finance	3	Projet Examen	PR E	N7 = 0,5*PR+0,5*E	
Finance des marchés	3	Examen	Е	N8 = E	
Gestion de portefeuille / risque	3	Examen	Е	N9 = E	
Anglais	3	Note CC Examen	CC E	N10 = 0,5CC+0,5E	

Projets obligatoires

Projet	ECTS	Épreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
Programmation par composants	1,5	Projet	PR	N1= PR	$\frac{1,5(\text{Ni+Nj})}{3}$ avec i et $j \in \{1,2,3\} - 2$ projets à choisir parmi les 3 proposés
Business Intelligence Finance	1,5	Projet	PR	N2=PR	
Logiciel Finance Reuters	1,5	Projet	PR	N3=PR	



Coefficient: 30 ECTS

Coefficient: 3 ECTS

Enseignements optionnels

Coefficient : 12 ECTS minimum à choisir parmi les options de IF ou les enseignements de ID et SITN

Enseignement	ECTS	Épreuves		NOTE D'ENSEIGNEMENT	NOTE DU BLOC
Persistance Objet-relationnel / Hibernate	3	Note CC Projet	CC PR	N1=0,1CC+0,4PR+0,5E	ΣΕC*Ni N avec Ni la note d'une option de MIAGE-IF ou d'un enseignement de ID ou
		Examen	Е		
C++/Python/C#	3	Note CC	CC	N2=0,4CC+0,6E	
		Examen	Е		
Création d'entreprise	3	Projet	PR	N3=PR	MIAGE-SITN, EC le nombre d'ECTS de l'option et N la somme des ECTS des
Services Web	3	Projet	PR	N4= PR	enseignements optionnels (12 ECTS minium)
Actuariat pour le crédit ou l'assurance	3	Examen	Е	N5=E	
Finance entrepreneuriale	3	Note CC	CC	N6=0,3CC+0,7E	
		Examen	Е		

Stage 15 Crédits ECTS

